CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE			
AOO – 20260000001000 **Maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie des hôpitaux Hainaut-Cambrésis**			
Pour la rédaction de leur mémoire technique, il est demandé aux candidats de respecter le plan suivant.			
Numérotation	**Sous-critères**	**Pondérations**	**Eléments d'appréciation**
1. PRIX DES PRESTATIONS		**50 pts**	
Sous-critère 1.1	Coût des prestations de maintenance préventive, sur la base de la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), correspondant à la partie « marché public ordinaire ».	**20 pts**	*Cf. Annexes financières.*
Sous-critère 1.2	Coût des prestations de maintenance curative, sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE), correspondant à la partie « accord-cadre à bons de commande ».	**20 pts**	*Cf. Annexes financières.*
Sous-critère 1.3	Coût de l'astreinte, sur la base de la décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), correspondant à la partie « marché public ordinaire ».	**10 pts**	*Cf. Annexes financières.*
2. VALEUR TECHNIQUE		**45 pts**	
Sous-critère 2.1	Qualité du rapport de maintenance préventive et du rapport de levée des réserves, sur la base de l'échantillon (modèle de rapport) fourni.	**10 pts**	*Si renvoi au mémoire technique, préciser la page correspondante.* L'échantillon (modèle de rapport) fourni doit permettre d'apprécier les éléments suivants : 2.1.1 – Clarté (illustrations présentes et de bonne qualité), lisibilité du rapport et syntaxe logique démontrant la méthodologie appliquée **(1 pt)**. 2.1.2 – Description précise dans l'analyse (synthèse) de la ou des défaillance(s) ; identification et détail des causes racines du problème **(3 pts)**. 2.1.3 – Qualité technique du rapport permettant d'identifier clairement les actions curatives à mener ; démonstration de la rigueur opérationnelle **(3 pts)**. 2.1.4 – Qualité des pistes d'amélioration proposées suite à la visite de maintenance préventive **(3 pts)**.
Sous-critère 2.2	Qualité du rapport d'intervention curative, sur la base de l'échantillon (modèle de rapport) fourni.	**5 pts**	*Si renvoi au mémoire technique, préciser la page correspondante.* L'échantillon (modèle de rapport) fourni doit permettre d'apprécier les éléments suivants : 2.2.1 - Clarté (illustrations présentes et de bonne qualité), lisibilité du rapport et syntaxe logique démontrant la méthodologie appliquée **(1 pt)**. 2.2.2 – Description précise dans l'analyse (synthèse) de la ou des défaillance(s) ; identification et détail des causes racines du problème **(2 pts)**.

			2.2.3 – Qualité technique du rapport permettant d'identifier clairement les actions curatives à mener ; démonstration de la rigueur opérationnelle **(1 pt)**. 2.2.4 – Qualité des recommandations de maintenance préventive pour éradiquer les actions curatives (optimisation de la maintenance préventive future). **(1 pt)**.
Sous-critère 2.3	Qualité du rapport annuel, sur la base de l'échantillon (modèle de rapport) fourni.	**5 pts**	*Si renvoi au mémoire technique, préciser la page correspondante.* L'échantillon (modèle de rapport) fourni doit permettre d'apprécier les éléments suivants : 2.3.1 – Clarté (illustrations présentes et de bonne qualité), lisibilité du rapport et syntaxe logique démontrant la méthodologie appliquée. **(1 pt)**. 2.3.2 – Synthèse dans le rapport de l'ensemble des visites de maintenance préventive, l'ensemble des rapports d'intervention corrective, présence de KPIs pertinents (indicateurs, ex. : nombre d'actions préventives, nombre d'actions correctives, délai moyen d'intervention, dépenses réalisées, plan de dépenses pluriannuel…) **(2 pts)**. 2.3.3 – Reprise dans la synthèse des pistes d'amélioration possible (techniques, humaines ou organisationnelles) **(2 pts)**.
Sous-critère 2.4	Moyens humains dédiés à l'exécution des prestations, sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.	**10 pts**	*Si renvoi au mémoire technique, préciser la page correspondante.* Le mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre doit permettre d'apprécier les éléments suivants : 2.4.1 – Démonstration dans l'organigramme de l'effectif minimum garanti des personnes internes et sous-traitantes en permanence sur le projet pour l'exécution du présent marché public (à l'échelle du GHT) dans sa globalité **(4 pts)**. 2.4.2 – Désignation précise des responsables et techniciens au travers de leurs rôles et fonctions et démonstration claire de la répartition des tâches **(2 pts)**. 2.4.3 – Démonstration de la disponibilité du personnel au travers des temps alloués à la maintenance préventive pour l'ensemble des établissements bénéficiaires (présentation d'un planning prévisionnel) **(1 pt)**. 2.4.4 – Prise en compte de la gestion des imprévus, avec des procédures de remplacement en cas d'absence et conditions de renfort si la charge augmente **(3 pts)**.

Sous-critère 2.5	Moyens dédiés au service d'astreinte, sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.	**8 pts**	*Si renvoi au mémoire technique, préciser la page correspondante.* Le mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre doit permettre d'apprécier les éléments suivants : 2.5.1 – Démonstration dans l'organigramme de l'effectif garanti des personnes en permanence sur le projet pour l'exécution du service d'astreinte (à l'échelle du GHT) dans sa globalité **(3 pts)**. 2.5.2 – Prise en compte de la gestion des imprévus, avec des procédures de remplacement en cas d'absence ou en cas de multi-demandes (à l'échelle du GHT) **(3 pts)**. 2.5.3 – Démonstration d'une communication permanente en dehors des heures ouvrées (ex. : possibilité d'interagir directement avec le technicien d'astreinte après enregistrement de l'appel **(2 pts)**.
Sous-critère 2.6	Qualité de l'outil GMAO proposé pour l'exécution des prestations, sur la base de l'échantillon (vidéo de présentation) fourni.	**7 pts**	*Si renvoi au mémoire technique, préciser la page correspondante.* L'échantillon (vidéo de présentation) fourni doit permettre d'apprécier les éléments suivants : 2.6.1 – Présentation claire de l'outil GMAO pour permettre la traçabilité des informations, un suivi optimum des interventions préventives et curative + synthèse annuelle **(4 pts)**. 2.6.2 – Possibilité de suivre via l'outil GMAO dans le respect des visites et interventions l'état des systèmes de sécurité incendie, les actions ainsi que les devis en cours **(3 pts)**.
3. DEVELOPPEMENT DURABLE		**5 pts**	
Sous-critère 3.1	Dispositions prises par le candidat pour réduire les émissions de CO2 dans les transports liés à l'exécution des prestations, sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.	**2.5 pts**	*Si renvoi au mémoire technique, préciser la page correspondante.*
Sous-critère 3.2	Dispositions prises par le candidat pour proposer des pièces reconditionnées constructeur avec un suivi présenté dans le rapport annuel des pièces reconditionnées utilisées après acceptation des établissements bénéficiaires, sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre.	**2.5 pts**	*Si renvoi au mémoire technique, préciser la page correspondante.*